Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 017-200041689-20250630-BC2025_043-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 30 juin 2025

Objet : Convention de participation à la nouvelle dynamique GEO17 de la Charente-Maritime 2025

Numéro de délibération : BC2025_043

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Daniel LAGARDE, Joël WICIAK, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :
Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :
En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 20
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 017-200041689-20250630-BC2025_043-DE

Convention de participation à la nouvelle dynamique GEO17 de la Charente-Maritime 2025

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Depuis plus de 20 ans, la Charente-Maritime s'est progressivement équipée en Systèmes d'informations géographiques (SIG) afin de répondre au besoin croissant d'outils d'aide à la décision fiables permettant aux acteurs publics de mieux connaître, gérer et développer les territoires.

De 2011 à 2024, une politique départementale autour de l'information géographique « Géo17 » et une gouvernance qui a piloté de multiples projets collectifs grâce à un budget dédié a permis de financer une plateforme d'échanges de données dénommée la Géoplateforme17, l'Observatoire des Territoires ou encore le développement d'expertises grâce à l'animation de la communauté SIG.

En 2024, après l'arrêt de la politique départementale, Géo17 a redéfini avec l'ensemble des partenaires les services ainsi qu'un nouveau modèle économique.

Ainsi Soluris opérateur de ces services pour Géo17, propose un certain nombre de services aux partenaires avec des moyens humains associés réduits (2 ETP) et un modèle économique qui reste à consolider. La gouvernance reste à mettre en place.

De ce fait, l'année 2025 est une année de transition qui va permettre de consolider les services délivrés auprès des partenaires dont un certain nombre sont nouveaux et de mettre en place un pilotage avec une nouvelle gouvernance.

Chaque partenaire a ainsi validé sa participation individuelle selon la convention ci-jointe, qui a pour objet de définir les conditions matérielles et financières de participation du Partenaire à la nouvelle dynamique départementale Géo17 en 2025.

Les services proposés s'articulent autour de deux grandes catégories :

- les services communs : ils se décomposent en missions « animation/communication » ; à des services de « diffusion de données » et des missions relative aux « observatoires ». Ils donnent accès à tous les outils nécessaires à ces services.
- les services à la carte : ils regroupent l'accès à une « application du cadastre », « les fichiers fonciers », à « l'accompagnement à la numérisation des documents d'urbanisme » et à des « prestations et expertises sur les données », la mise en œuvre du portail « PILDOM » pour la gestion et la consultation des programmations de travaux.

La participation de la communauté de communes pour 2025 est de 2 420 Euros TTC. Les crédits sont inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis favorable de la commission urbanisme, réunie en séance du 2 juin 2025 :

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de participation à la nouvelle dynamique GEO17 de la Charente-Maritime 2025 ci-jointe,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Monsieur Hubert Coupez, président de Soluris, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 017-200041689-20250630-BC2025_043-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 02/07/2025
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU

La 1ère Vice-Présidente pour le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Annie PEROCHON
Date de signature : 05/07/2025
Qualité : 1ere Vice-Présidente

Annie PÉROCHON